

BELVEZE (Paul), notaire de Montauban, minutes 1670-1674, Archives départementales de Tarn-et-Garonne, cote 5 E128, PH/MCAS/210411.

Le roy ayant ordonne la reduction des
no(tai)res de montauban a dix il c()est trouve que
je ne suis pas este du nombre des reserves
et a cause de ce ai cesse d'excercer mon dit office
jusques au seictzie(me) julhet 1674 . que le roy aiant
cre par son edit du mois de mars 1672 d **offices**
de greffiers d arbitrages avec pouvoir de contracter

.....

j ay acquis un desd(its) offices des six crees aud(it)
montauban et m est donne pouvoir d()en jouir
sur les anciennes provi(si)ons de mon office sans
prester nouveau seremant suivant l()arrest du
con(s)e(i)l du troisie(me) fevrier 1674 suivant lequel
et du contrat de vante a moi fait au
prix de 500 l(ivres) t(ournois) / compris /]et[les deux soulz pour
livre je commance a excercer mondit office
et supplie]~~le bon dieu de~~ n(ot)re bon dieu de
voulloir m()y maintenir et de l excercer
avec l honneur et satisfaction du public
n ayant / peu / continuer mon presant protocolle
a cause]~~d... p... et...~~[qu il faut
se servir de papier timbre et ai attaché
les fulhez blancz qui me restoit de ceste
main avec une lie et]~~attaché a la~~[

.....

]suite la main de papier timbre sur[
]laquelle[j ai commancé de contracter
sur un nouveau registre de papier timbre en foy de]ee[
]se[me()suis souz(sig)ne

Belvèse, not(aire) royal

Du depuis le roi aiant reuni
lesd(its) offices de greffier d arbitrages aux
offices de no(tai)res reserves on m()a depossede
dud(it) office ce courant du mois de novembre
1674 . et icy attache au fondz de ce protocolle
les actes que j ai rettenus qui sont en trois caiers
et le repertoire desd(its) actes est en un fulhet attache
au comman(cemen)t et ai fait un autre repertoire au
fondz de cell(ui) du p(re)se)nt reg(it)re]pe[